



Compte-rendu du Conseil Municipal

Séance du 13 février 2025 à 19 H 00

L'an deux mille vingt-cinq le 13 février à 19 h 00, le Conseil Municipal de la ville de Le Mesnil-en-Thelle dûment convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Nadia MORIA, Maire,

Etaient présents : Nadia MORIA / Aurélien GUILMARD / Carole DELPLANQUE / Sylvie ROZÉ / Dalila MAHALAINE / Elodie MOREL / Benoît BRUNNEVAL / Jean-Yannick CHEVREAU / Alain GELON / Laurent FORGERON / Nicole STORCK

Etaient absents excusés : Pierrick LOZE (pouvoir Benoit BRUNNEVAL) / MAUGER Hervé (pouvoir à Aurélien GUILMARD) / Fabienne BLOQUE (pouvoir à Carole DELPLANQUE) / Alain DUCLERCQ (pouvoir à Nadia MORIA) / Michel NORDEST (pouvoir à Sylvie ROZÉ) / Patrick MASSE (pouvoir à Jean-Yannick CHEVREAU).

Etaient Absents : Antoine BOULILA

Secrétaire de séance : Elodie MOREL

En exercice : 18	Présents : 11	Procurations : 6	Votants : 17
------------------	---------------	------------------	--------------

I. Fonctionnement municipal

A. Affaires générales

1) Désignation par le Conseil Municipal du secrétaire de séance

Madame MORIA propose Madame MOREL Elodie comme secrétaire de séance. Le Conseil Municipal approuve cette désignation à l'unanimité

2) Approbation du procès-verbal de la séance du 30 janvier 2025

DÉCISION :
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal ADOPTE ce point à l'unanimité

3) Restauration scolaire et goûter : tarification

Madame le Maire indique qu'une révision du tarif pour la confection des repas et des goûters destinés aux enfants fréquentant le restaurant scolaire et le périscolaire est à envisager.

En effet, par courrier en date du 17 décembre 2024, Convivio nous informait d'une hausse de 2.17 % de ses tarifs dès le 1^{er} mars 2025.

Madame le Maire propose, au 1^{er} mars 2025, l'application du tarif suivant :

Repas

Ancien tarif : 4,40 €
Nouveau Tarif : 4,50 €

Goûter

Ancien tarif : 1,00 €
Nouveau tarif : 1,10 €

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal fixe comme suit le tarif pour la confection des repas et des goûters destinés aux enfants fréquentant le restaurant scolaire et le périscolaire.

Repas

Nouveau Tarif : 4,50 €

Goûter

Nouveau tarif : 1,10 €

DÉCISION :

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal ADOPTE ce point à l'unanimité**

4) Modification du règlement du restaurant scolaire et de l'accueil de Loisirs

Madame le Maire explique que, pour la bonne utilisation de l'accueil de loisirs et du restaurant scolaire, il y a lieu de modifier le règlement intérieur actuel applicable à l'ensemble des inscrits.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le règlement joint à la délibération

DÉCISION :

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal ADOPTE ce point à l'unanimité**

5) Modification du règlement du Club Ado

Madame le Maire explique que, pour la bonne utilisation du Club Ado, il y a lieu de modifier le règlement intérieur actuel applicable à l'ensemble des inscrits.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le règlement joint à la délibération

DÉCISION :

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal ADOPTE ce point à l'unanimité**

6) Travaux de création d'allées au cimetière : demande de financement auprès du conseil départemental de l'Oise

Madame le Maire explique qu'il convient d'engager les travaux de création d'allée au cimetière. Ces travaux sont estimés à 48 365.80 € HT et pourraient faire l'objet d'un financement auprès du Conseil Départemental de l'Oise

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- Approuve le projet de ces travaux
- Sollicite à cet effet une subvention auprès du Conseil départemental de l'Oise

DÉCISION :

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal ADOPTE ce point à l'unanimité**

7) Travaux d'accès PMR pour la Mairie : demande de financement au titre de la Dotation des Equipements des territoires Ruraux

Madame le Maire explique qu'il convient d'engager rapidement des travaux d'accessibilité pour personnes à mobilité réduite pour la Mairie.

Ces travaux sont estimés à 68 500 € HT et pourraient faire l'objet d'un financement au titre de la Dotation des équipements des territoires ruraux

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- Approuve le projet de ces travaux
- Sollicite à cet effet une subvention au titre de la Dotation des équipements des territoires ruraux

DÉCISION :

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal ADOPTE ce point à l'unanimité

Plus aucun conseiller ne souhaitant s'exprimer, le Maire lève la séance à 19h27